



Recouvrement et huissier sasia

Par **richardbe99**, le **01/11/2010** à **18:05**

Bonjour,

Bonjour à tous

J ai été co-emprunteur d'un crédit revolving en 1999.Ma compagne de l'époque était empruntrice principale.

Elle n' a plus honoré ses échéances depuis 2003,un titre exécutoire a été prononcé a l'encontre des 2 en 2005,ce qui est normal.

EN juillet un organisme de recouvrement qui me signifie l'acte et j en prends note et ma première question est : avez vous contacté l'emprunteur principal? la reponse: elle repond pas a nos appels et courriers.

je propose de payer la moitié de la dette soit 1000 euros environs a raison de 100 euros par mois mais je refuse de payer la totalité.L organisme refuse ,pas les 100 euros par mois,mais me demande de payer la totalité.

La semaine dernière ,un huissier m'appelle au boulot pour cette affaire; de même je lui demande s'il a contacté l'emprunteur principal, sa réponse :elle ne veut rien savoir. Moi de bonne foi,je donne les renseignements mon adresse ,ma banque,ma voiture,mon employeur. et lui propose 200 euros de remboursement par mois.

Résultats : saisie attribution sur mon compte bancaire pour 2000 euros. il me reste le minimum soit 460 euros sachant que j ai une pension alimentaire pour ma fille à payer,je dois aller bosser je fais 100 kms par jour,manger. il s en fout!

je comprends et j'ai montré que je voulais rembourser cette dette. Conclusion : si on est emprunteur principal, on fait le mort et voilà?

l huissier a abusé je pense, j ai saisi le JEX par l intermédiaire d un autre huissier,qu en pensez vous ? merci

Par **mimi493**, le **01/11/2010 à 18:19**

Le créancier n'a aucune obligation de se retourner vers tous les débiteurs. Il choisit, en général, la facilité (trouver la personne, biens à saisir)

A vous de vous retourner contre le co-emprunteur.

Par **richardbe99**, le **01/11/2010 à 18:36**

merci,j ai bien compris
fallait faire le mort aussi